

**AVIS PUBLIC**

**ORDONNANCES**

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a édicté, lors de sa séance ordinaire du 6 février 2023, les ordonnances suivantes:

**O-0.1**, o. 142, **C-4.1**, o. 280, **B-3**, o. 112, **P-1**, o. 102, relatives à la programmation d'événements publics dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;

**C-4.1**, o. 281, déterminant la fermeture temporaire à la circulation véhiculaire sur l'avenue Émile-Duployé;

**C-4.1**, o. 282, relative aux promotions commerciales sur le boulevard Saint-Laurent;

**P-1**, o. 103, relative à la vente sur le domaine public durant les promotions commerciales 2023;

**B-3**, o. 113, relative à la diffusion de musique amplifiée dans le cadre des promotions commerciales 2023;

**P-12.2**, o. 037, relative au marquage de la chaussée dans le cadre des promotions commerciales 2023;

**O-0.1**, o. 143, relative aux heures des café-terrasses dans le cadre des promotions 2023;

**01-277**, o. 014, relative à la vente sur le domaine public durant les promotions commerciales 2023;

et ce, en vertu du *Règlement sur l'occupation du domaine public* (R.R.V.M., chapitre **O-0.1**), du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M., c. **C-4.1**), du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. **B-3**), du *Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain* (R.R.V.M. c. **P-12.2**), du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. **P-1**), et du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (**01-277**).

Ces ordonnances sont entrées en vigueur à la date de leur publication. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Fait à Montréal, le 2 mai 2023

Le secrétaire d'arrondissement,

Claude Groulx